



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP- 2022-13

Objet : CDC 20001 Achat de vêtements de travail et de protection haute visibilité pour le service déchets-déchèterie – Avenant n°1

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-07-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise DEXIS – TAMPLEU SPRIET,

DÉCIDE

- De signer l'avenant n°1 du marché CDC22001 Achat de vêtements de travail et de protection haute visibilité pour service déchets-déchèterie avec DEXIS-TAMPLEU SPRIET domiciliée dans la ZA Henri Spriet, rue Henri Spriet, BP44, 14125 Mondeville cedex
- Celui-ci implique l'ajout de nouveau prix suivant au bordereau des prix :
 - ❖ VESTE SOFTSHELL HIMALAYA : PU 50.47 € HT
 - ❖ En remplacement de la Veste Softshell EKINOX arrêtée par le fabriquant

La Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Vire,
- Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- L'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 11 mai 2022

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Décision du président n°DP-2022-13 du 11 mai 2022

